

SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE



ATTESTATION COMMUNALE DE SURVENANCE D'UN ÉPISODE DE GRÊLE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE

Je soussigné, **GUIRAUD David**, Maire de la commune de **Saint-Maurice-de-Cazevieille**,

Atteste qu'un important épisode de grêle s'est produit sur le territoire de la commune dans la nuit du jeudi 20 août 2026 au vendredi 21 août 2026.

Cet épisode de grêle a occasionné **d'importants dégâts matériels sur le territoire communal**, notamment sur les véhicules et les habitations.

Plusieurs véhicules ont été fortement impactés, avec notamment :

- Des **carrosseries présentant de nombreux impacts de grêle** ;
- Des **pare-brise fissurés ou endommagés** ;
- Des **vitres et autres éléments des véhicules détériorés**.

Des **habitations ont également été impactées**, avec des dommages constatés notamment sur les **toitures, façades, volets, fenêtres et autres éléments extérieurs exposés**.

Au regard des nombreux dégâts signalés et constatés à la suite de cet épisode, la commune confirme le **caractère particulièrement important et dommageable de cet épisode de grêle** survenu dans la nuit du 20 au 21 août 2026.

La présente attestation est délivrée à la demande de l'intéressé, afin de servir et valoir ce que de droit, notamment auprès des compagnies d'assurance et de tout organisme susceptible d'en faire la demande.

Fait à **Saint-Maurice-de-Cazevieille**,
Le **24 août 2026**

